
PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 (PROJET)

Date : Samedi, le 27 janvier 2024 à 10h00

Lieu : Hôtel Montfort, situé au 1141, rue Saint-Jean-Baptiste, Nicolet QC J3T 1W4

En présence de

Michel R. Bernard, Chef
Karolane Landry Mensah, conseillère
Martine Bergeron-Milette, conseillère
Manon Bernard, conseillère
Stéphan Landry, conseiller
Mathieu McMurray, directeur des finances
Directeur général, par intérim
Gitane Bernard, secrétaire de direction
Éric Piché, auditeur financier de la firme MNP

En présence des membres de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak

Membres ordinaires : 56

Membres associés : 4

1. Ouverture de l'assemblée;

Mathieu McMurray, directeur général par intérim préside et ouvre l'assemblée à 10h12. Il y a quorum. La prière d'ouverture par Mme Lucie Landry.

2. Approbation de l'ordre du jour;

Lecture de l'ordre du jour. Il a été proposé l'ajout d'un suivi sur l'AGA du 10 septembre 2022.

Il est **proposé** par Nathalie Bernard et **appuyé** par Danny Landry d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du 27 janvier 2024.

3. Présentation des états financiers 2022-2023 (projet) :

Consultez la présentation des États financiers 2022-2023 par MNP (PowerPoint) en pièce jointe. Une fois que les membres du Conseil auront approuvé les États financiers consolidés 2022-2023, ils seront disponibles sur le site Web du Conseil.

4. Questions, commentaires et suggestions :

Que se passerait-il si l'auditeur était informé par un membre de la PN d'une suspicion de fraude des membres du conseil?

Si l'auditeur est informé d'une suspicion de fraude, il est certain qu'il ajustera sa stratégie d'audit afin d'en tenir compte. Toutefois, les résultats de son travail seront remis à l'administration du conseil et non à la population directement, puisque son mandat est avec le Conseil.

Est-ce que des fonds de la PN ont été utilisés pour payer les frais d'avocat d'un ou plusieurs membres du conseil?

Il n'y a eu aucun paiement pour les frais d'avocats d'un ou plusieurs membres du conseil lorsqu'ils sont personnellement impliqués dans les dossiers. Tous les frais d'avocats sont attribuables aux causes qui impliquent le CONSEIL.

Les frais d'avocats pour le dossier de suspension du comité d'appel s'élèvent à 156 940, 00\$. Étant donné que les raisons invoquées par le conseil pour suspendre le comité étaient que l'un des membres ne possédait pas les compétences requises. Pourquoi n'a-t-on pas opté pour une solution de remplacement afin de résoudre la situation ?

Le dossier de suspension du Comité fait partie de médiation exigée par la juge Gagné et pendant ces médiations, il n'y a pas eu d'accord entre les parties. Étant donné que ce dossier ainsi que tous les autres dossiers de la médiation sont toujours en cours, il revient à la cour de statuer sur ces dossiers.

Question qui avait été abordée lors de l'assemblée du 10 septembre 2022, concernant les fonds COVID pour étudiants. Quels règlements ou politiques sont utilisés pour déterminer qui est admissible?

Concernant les fonds COVID, le ministère détermine les critères d'admissibilités. Seuls les étudiants statués du postsecondaire étaient éligibles, qu'ils soient dans ou en dehors de la communauté. Il avait été discuté à la table du conseil d'octroyer un montant aux membres non-statuéés vivants hors communauté. À la suite de certaines mises en garde et d'une rencontre avec le ministère concernant les lignes directrices de l'entente de financement, les membres du conseil ont revu leurs positions et aucun versement n'a été octroyé aux membres non-statuéés qui résident hors communauté.

En récapitulant, les étudiants statués et non-statuéés du primaire et du secondaire qui vivent dans la communauté ont le droit à une aide financière. Les étudiants statués du primaire et du secondaire qui résident en dehors de la communauté ont droit à une aide financière. Les étudiants statués du post-secondaire, qu'ils résident sur ou en dehors de la communauté, ont droit à l'aide financière.

La Politique à l'éducation du conseil établit les montants des allocations pour les étudiants en fonction de leur situation.

Combien a coûté l'installation des jeux d'eau à Wôlinak? Quel est le nombre de soumissions qui ont été reçues?

Une fois achevés, les jeux d'eau coûteront entre 100 000 \$ et 120 000 \$, subventionnés à hauteur de 50 %. Deux des trois entrepreneurs qui ont été sollicités ont soumissionné pour les jeux d'eau. Le contrat a été attribué à la soumission la moins élevée.

Il a été demandé lors de l'assemblée générale du 10 septembre 2022 que les réunions du conseil soient disponibles en ligne. Qu'en est-il de cette demande?

Nous sommes en train de parler avec des fournisseurs au sujet de la diffusion publique des assemblées générales et de l'organisation d'au moins une réunion du conseil par mois.

Quels sont les bénéficiaires des redevances issues des placements de Coleraine et de Crespieul, ainsi que celles du casino?

En ce qui concerne Coleraine et Crespieul, les personnes qui bénéficient du montant sont celles qui sont statuées et majeures lors de la remise du montant.

Aucune décision n'a été prise par résolution du conseil concernant la distribution des bénéfices du casino jusqu'à présent. Toutefois, des échanges ont eu lieu à ce sujet lors des réunions du conseil. Il a été discuté qu'à la fin de chaque année financière, une partie des bénéfices du casino sera remise aux membres âgés de 18 ans et plus.

Est-ce qu'il serait possible d'obtenir des détails sur l'utilisation des bénéfices du casino, d'un montant de 1 million, pour vérifier s'ils n'ont pas été utilisés pour payer des frais d'avocat?

Les bénéfices sont déposés dans le compte courant du conseil, et une portion de ce montant est utilisée pour compenser les dépenses qui ne peuvent pas être financées par le ministère.

Demande d'investir dans le développement d'activités sportives pour les jeunes de la communauté.

Dans le cas où des sommes doivent être distribuées aux membres, pourquoi ne pas opter pour la méthode du dépôt direct?

Le dépôt direct rend plus difficile la vérification des transactions pour les signataires, tandis que le paiement par chèque leur permet de le faire. L'option de dépôt direct est à envisager.

Demande la publication des procès-verbaux des réunions ordinaires du conseil sur le site Web.

À l'heure actuelle, le procès-verbal ressemble davantage à un compte rendu de tout ce qui a été dit pendant la réunion, comprenant de nombreux renseignements confidentiels.

Le Conseil travaille actuellement sur une méthode visant à rendre publics les comptes rendus des réunions habituelles, tout en préservant la confidentialité des informations. Dans le cadre de la refonte du site Web, il a été prévu d'inclure une section pour les membres de la PN. Pour avoir accès à cette section, il faudra que le membre s'identifie. La méthode d'identification reste à définir, mais le numéro de statut ou tout autre renseignement personnel du membre pourrait être utilisé comme moyen d'identification. Avec cette proposition, il serait possible de diffuser plus d'informations tout en limitant la diffusion de données confidentielles sur les réseaux sociaux.

Il y a un manque d'information sur les différents services offerts aux membres, tant sur que hors de la communauté.

Le nouveau site Internet permettra de pallier le manque d'informations et de faciliter la communication entre les membres de la Première Nation et les différents intervenants. Également, cela rendra plus facile l'accès à toutes les informations sur les différents programmes et services offerts aux membres.

Plus de 50% de nos logements sont actuellement habités par des allochtones. Étant donné, la demande provenant de membre pour des logements, le conseil ne devrait-il pas reprendre ses logements afin de les faire bénéficier aux membres de la Première Nation.

En effet, depuis peu, nous constatons une hausse des demandes de logement provenant de membres qui souhaitent s'installer à Wôlinak.

Toutefois, les résidents allochtones sont pour la plupart locataires depuis plusieurs années où le contexte n'était pas le même qu'aujourd'hui.

Il est évident que le conseil pourrait reprendre les logements occupés par des non-autochtones pour répondre à la demande de nos membres. Cependant, les locataires devront être prévenus au moins un an à l'avance.

Il est primordial d'assurer davantage de prévention et de sécurité pour les enfants de la communauté.

Il existe de nombreux services offerts aux jeunes de la communauté. Nous prenons note de faire en sorte que l'information sur ces services soit largement médiatisée, par le biais du site Web.

Demande de rendre publique la liste d'attente des personnes qui souhaitent un logement à Wôlinak.

Pour des raisons de confidentialité, cette liste ne peut pas être rendue publique.

Où en est rendu le comité de travail du Code d'appartenance ?

Une formation aura lieu prochainement. Les membres du Comité ont été invités à partager toutes les questions qu'ils peuvent avoir concernant le Code d'appartenance, afin de permettre aux conseillers juridiques de préparer la formation.

Est-ce que les membres de la communauté n'étaient pas censés bénéficier d'un abonnement gratuit pour le Gym?

À moins d'avoir un billet médical, les membres de la communauté bénéficient d'une réduction de 50%.

Pourquoi est-ce que les postes de direction sont occupés par des non-autochtones?

À compétence égale, les emplois sont octroyés aux personnes autochtones.

Il a été demandé aux membres du conseil d'interdire la présence de M. Michel Thibault sur le territoire de Wôlinak. Cette demande est approuvée par quatre (4) sur cinq (5) membres du Conseil.

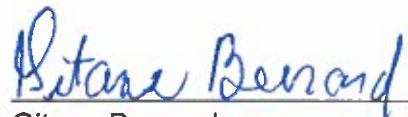
Considérant que la demande est réitérée, qu'une motion en soutien a été déposée et que la majorité des membres présents ont voté pour interdire la présence de M. Michel Thibault sur le territoire de Wôlinak.

En conséquence, une résolution sera adoptée pour déclarer M. Michel Thibault comme *persona non grata* sur le territoire de Wôlinak.

5. Clôture de l'assemblée;

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée ferme l'assemblée à 12h30, **APPUYÉ** par M. François Medzalabenleth et **SECONDÉ** par M. Sylvain Medzalabenleth.

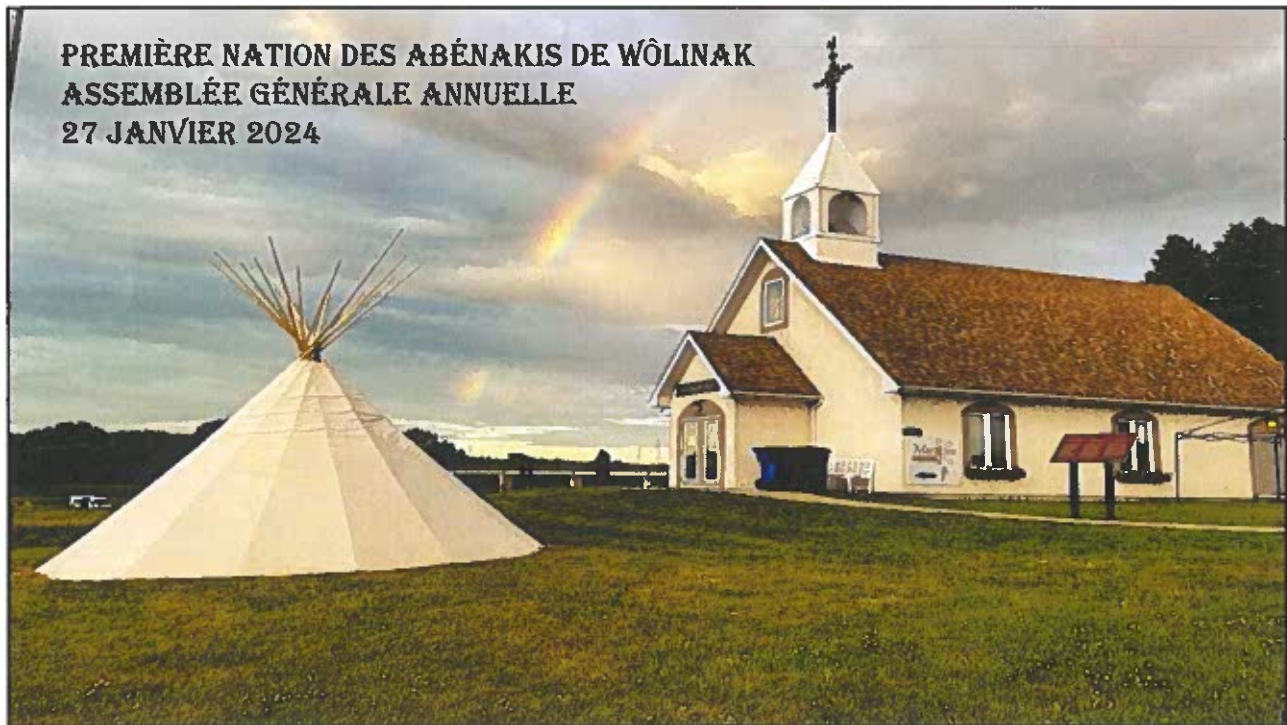
ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Gitane Bernard
Secrétaire de l'assemblée
20.02.2024

p. j. Ordre du jour

Présentation des états financiers 2022-2023 par *MNP* (PowerPoint)



1

ORDRE DU JOUR

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Présentation du projet des États Financiers audités 2022-2023 par la firme comptable MNP
 - 3.1) Période de question
- 4) Varia
- 5) Clôture de l'assemblée

2

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Présentation des états financiers

Janvier 2024

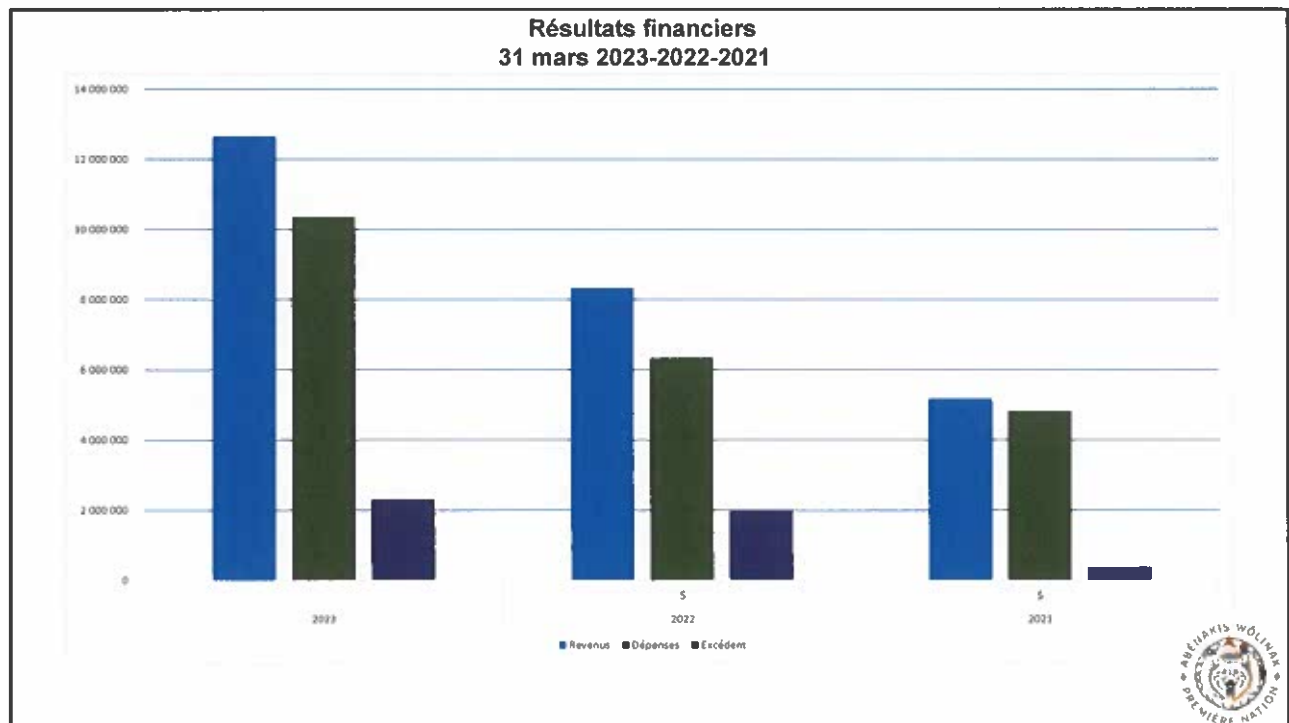
MVP

2013-2014

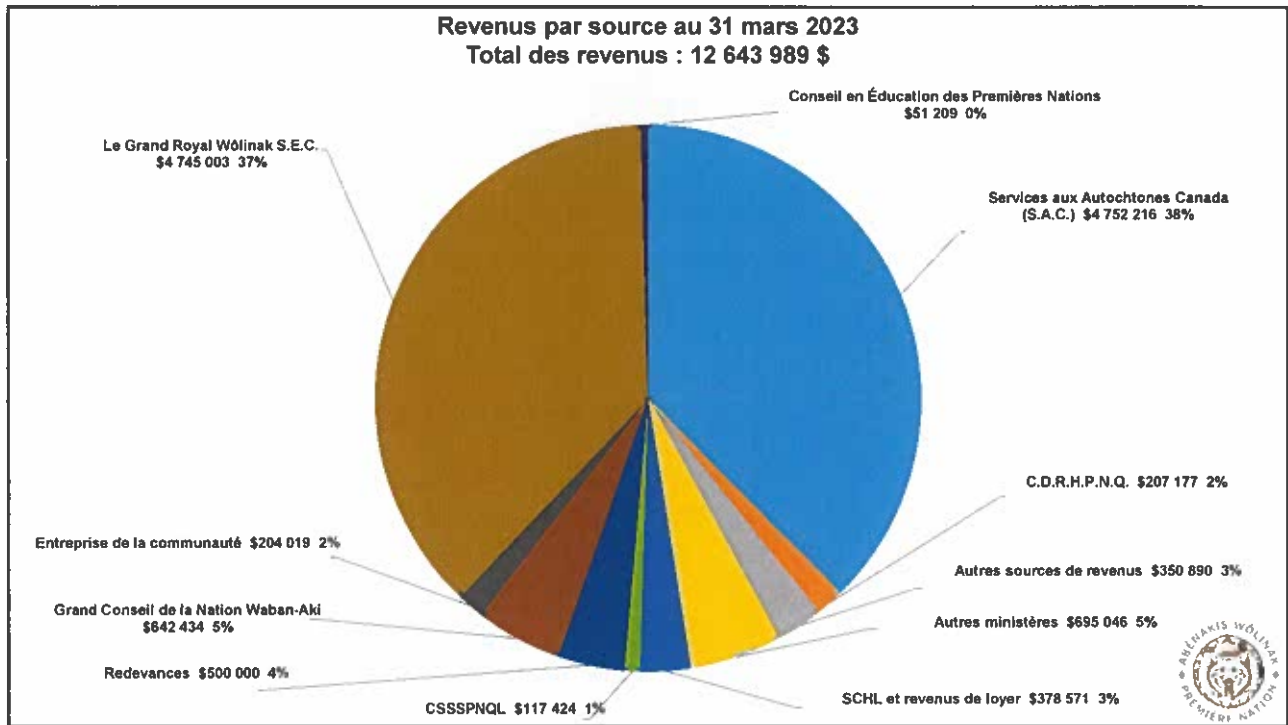
MVP

PRAXITY

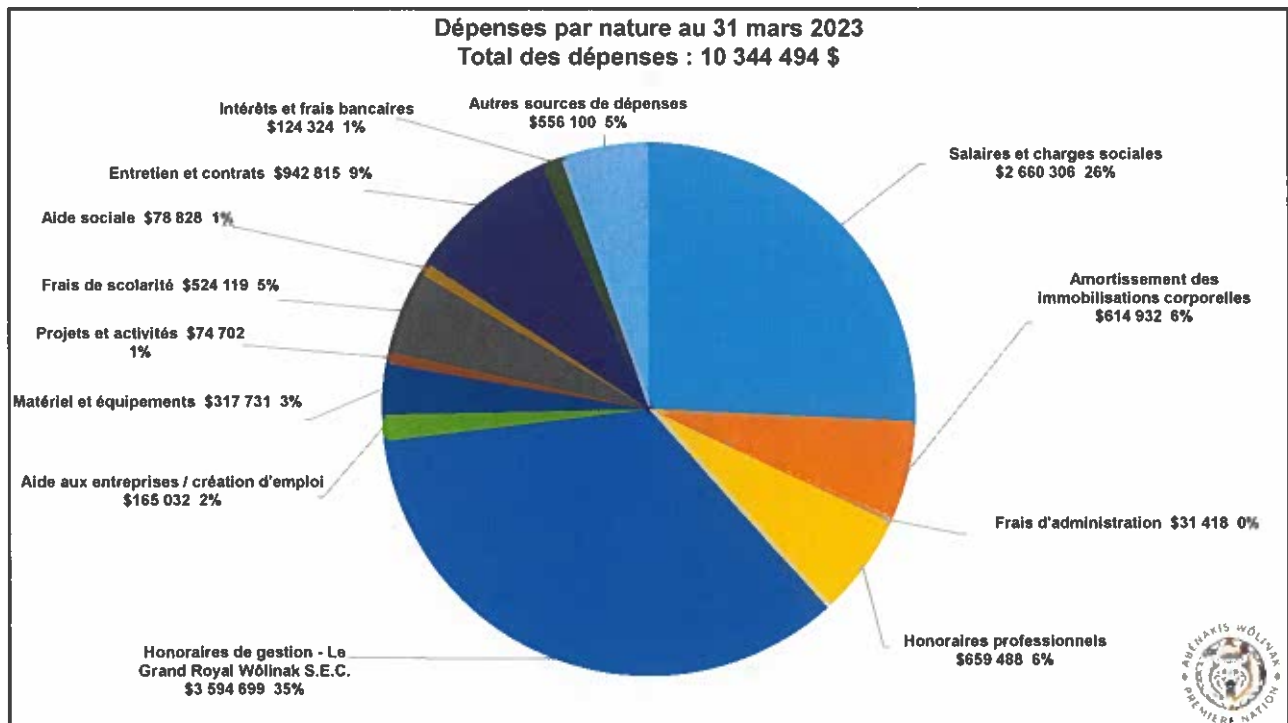
3



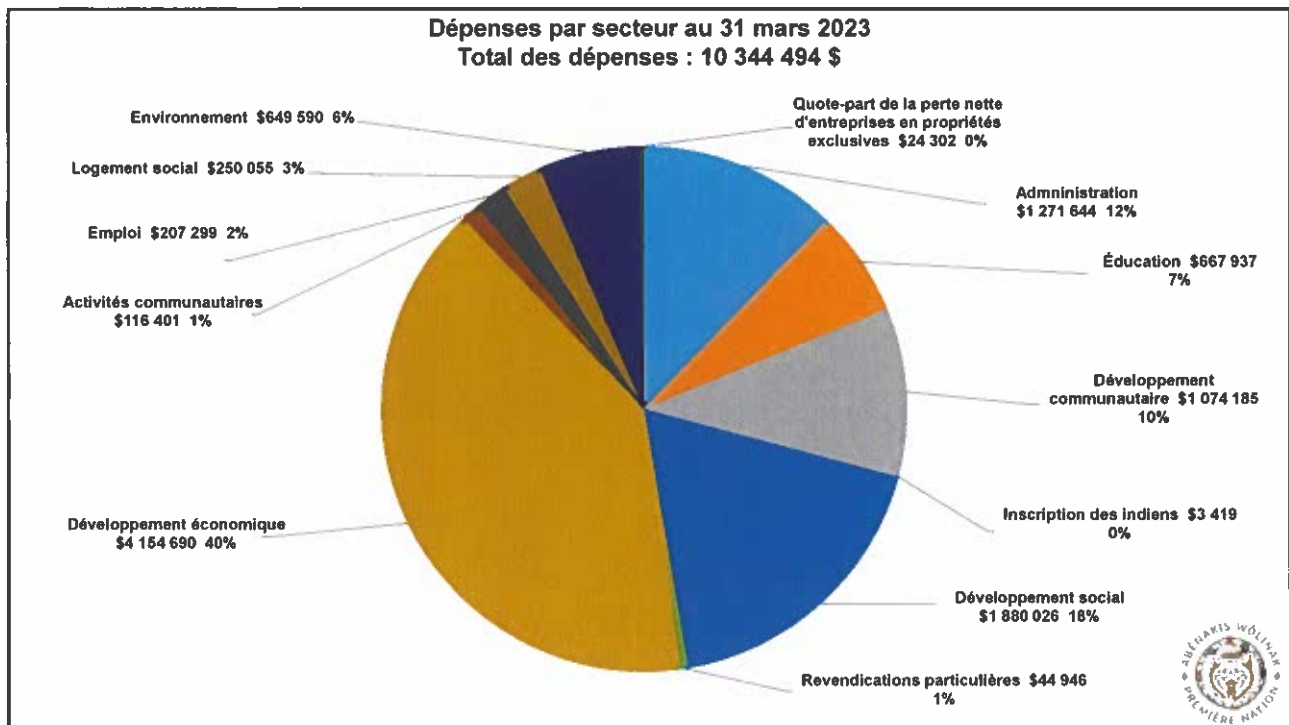
4



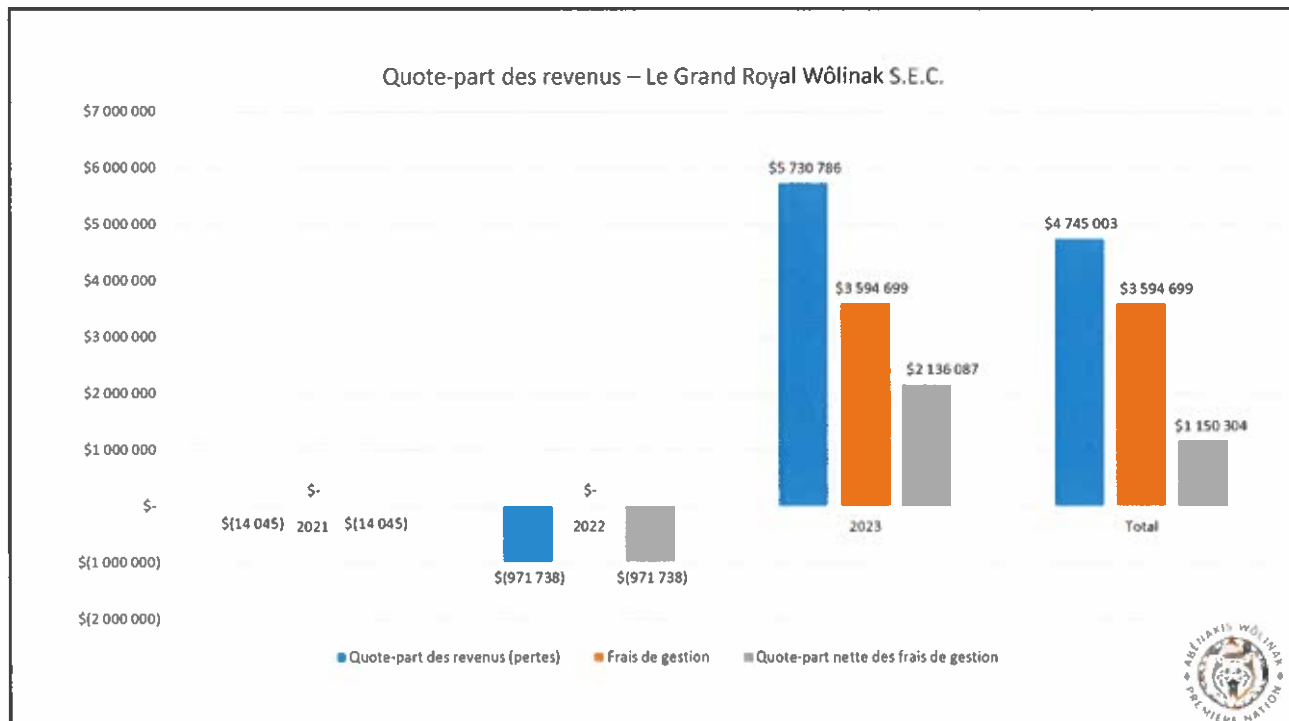
5



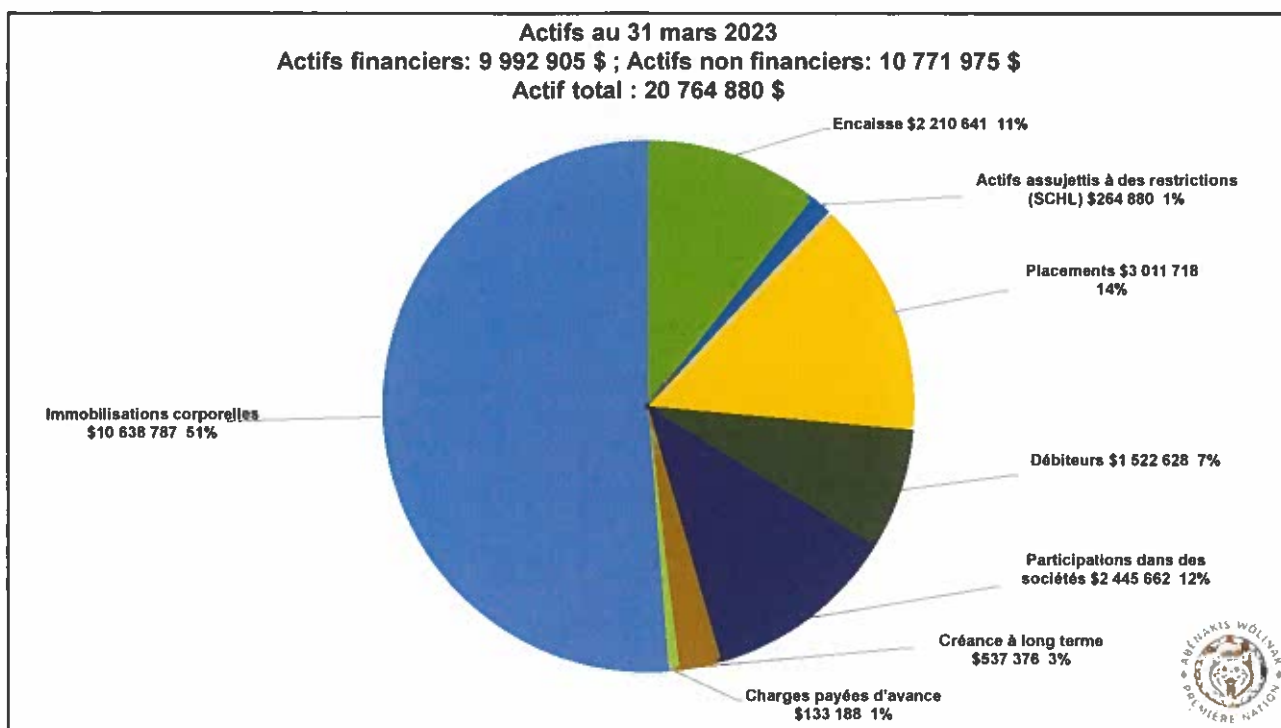
6



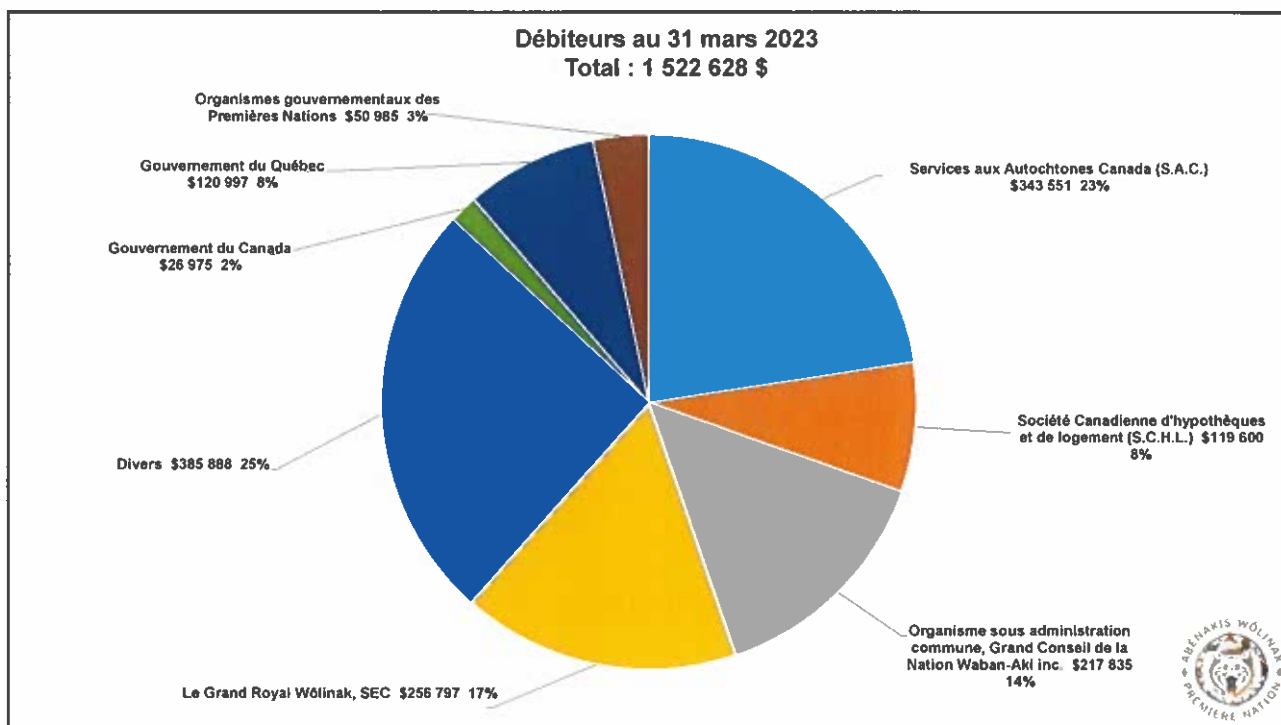
7



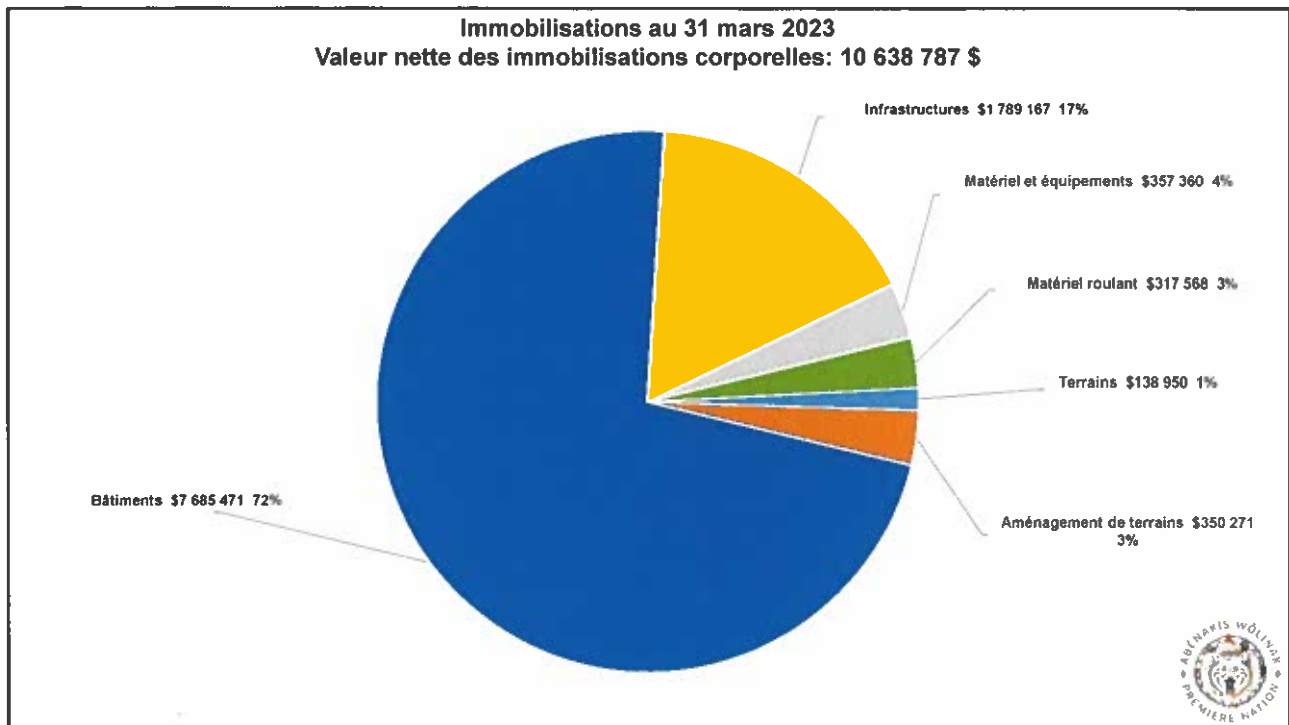
8



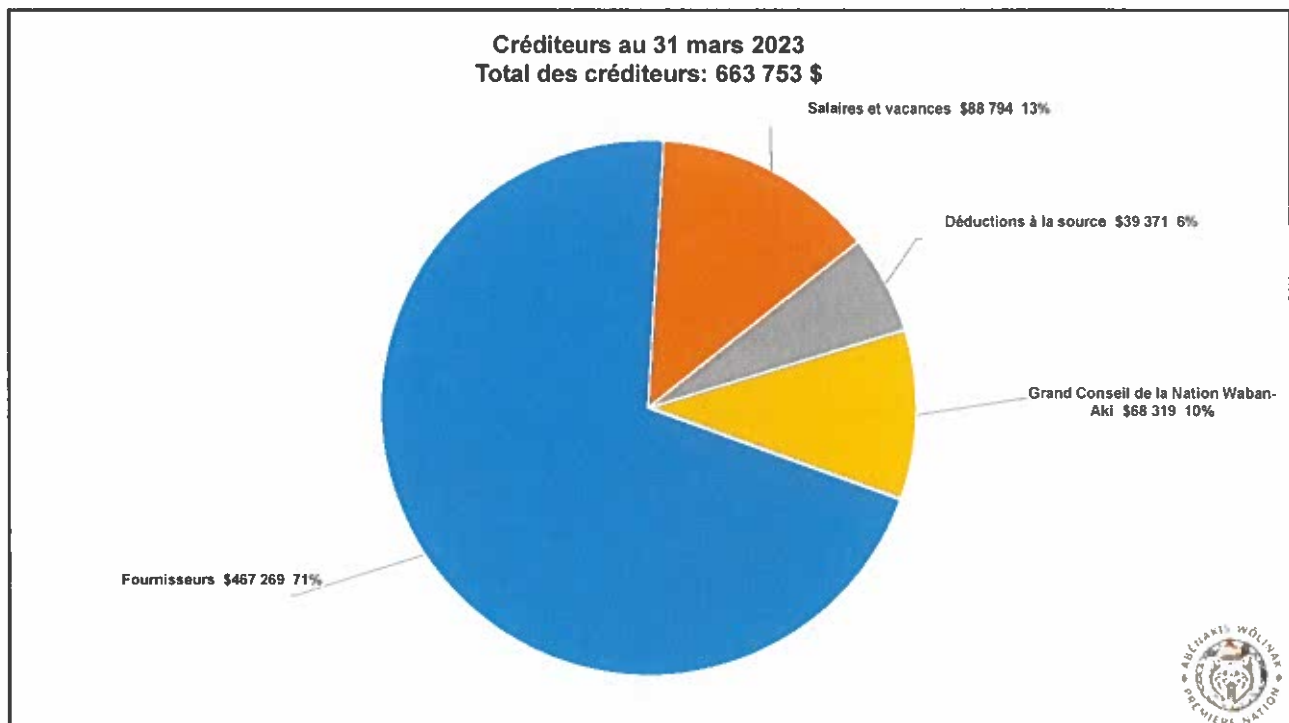
9



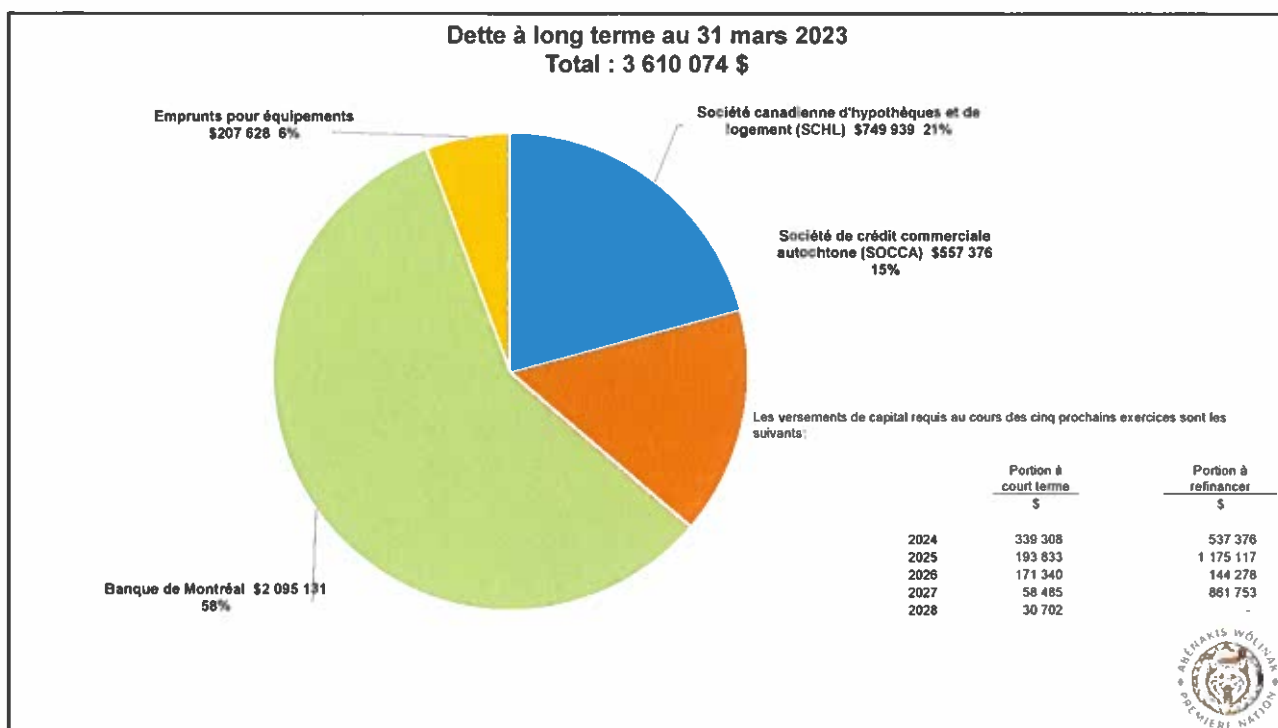
10



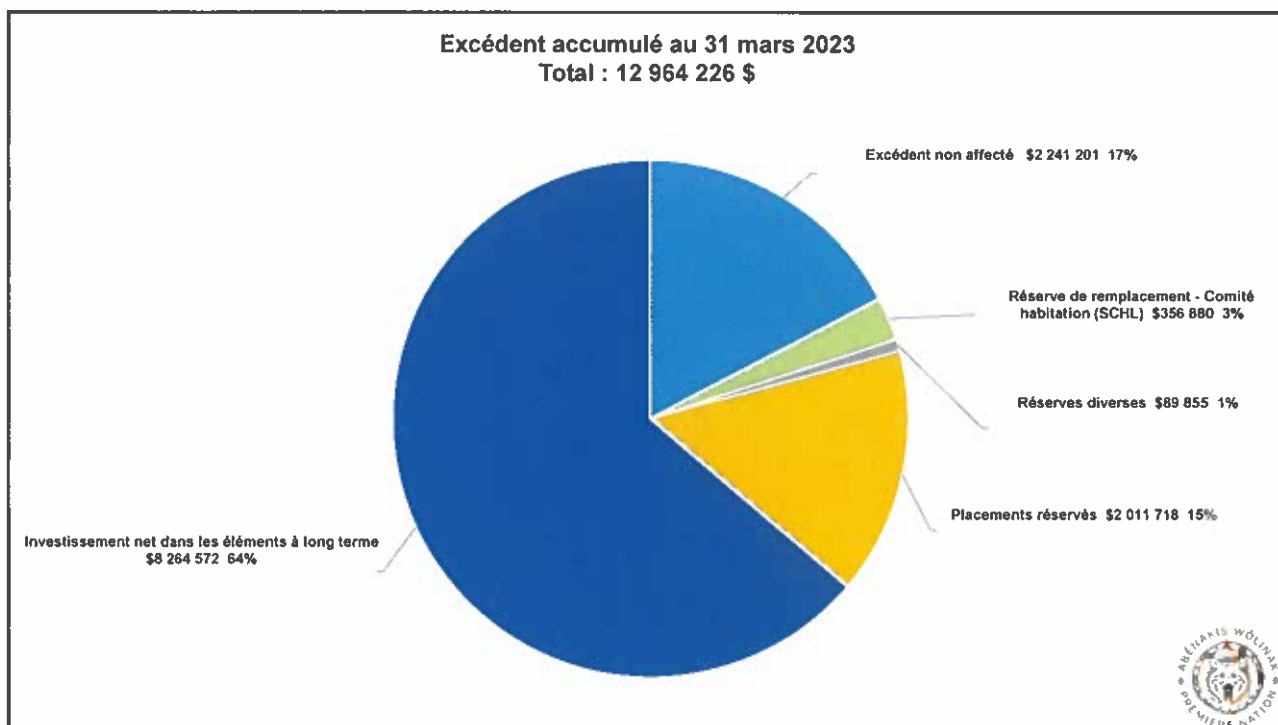
11



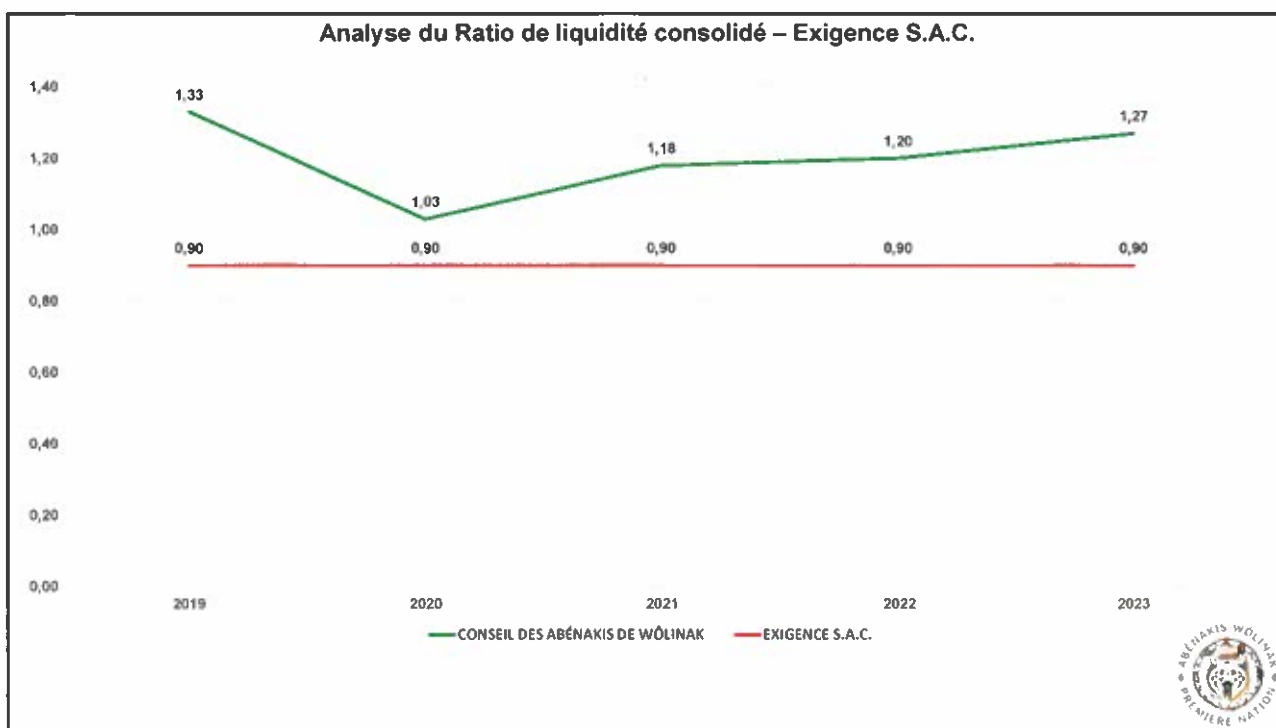
12



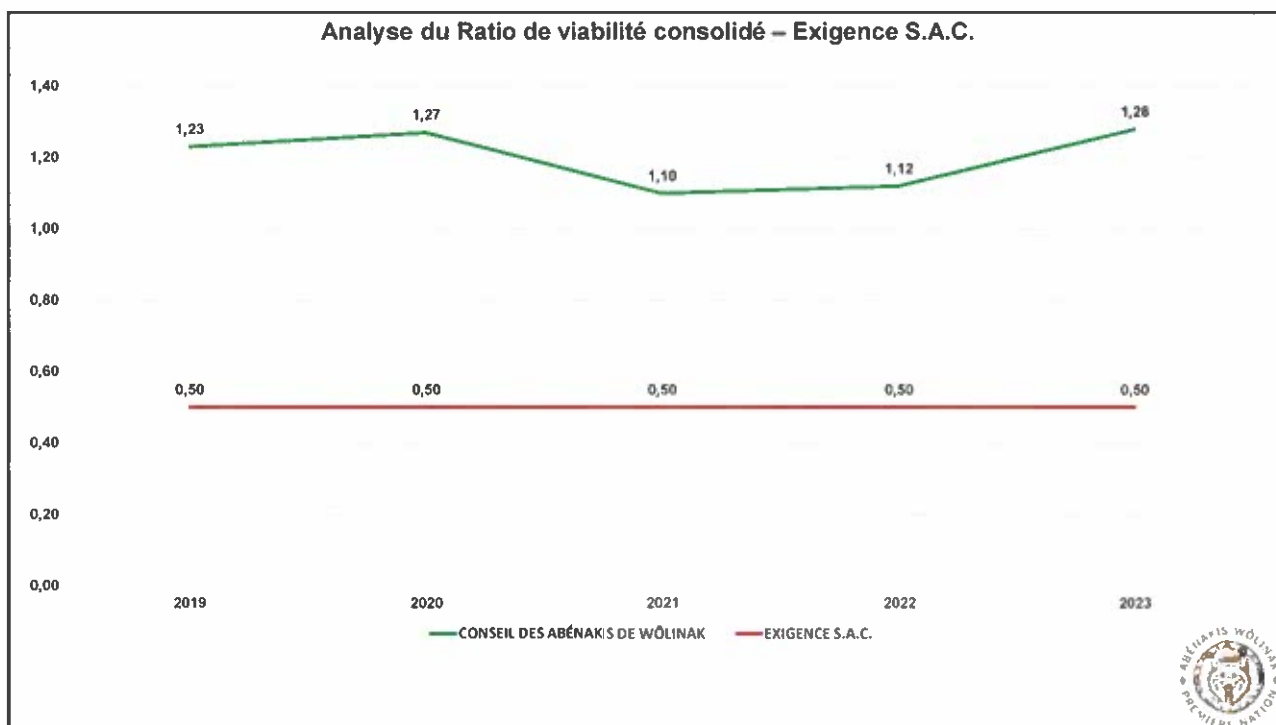
13



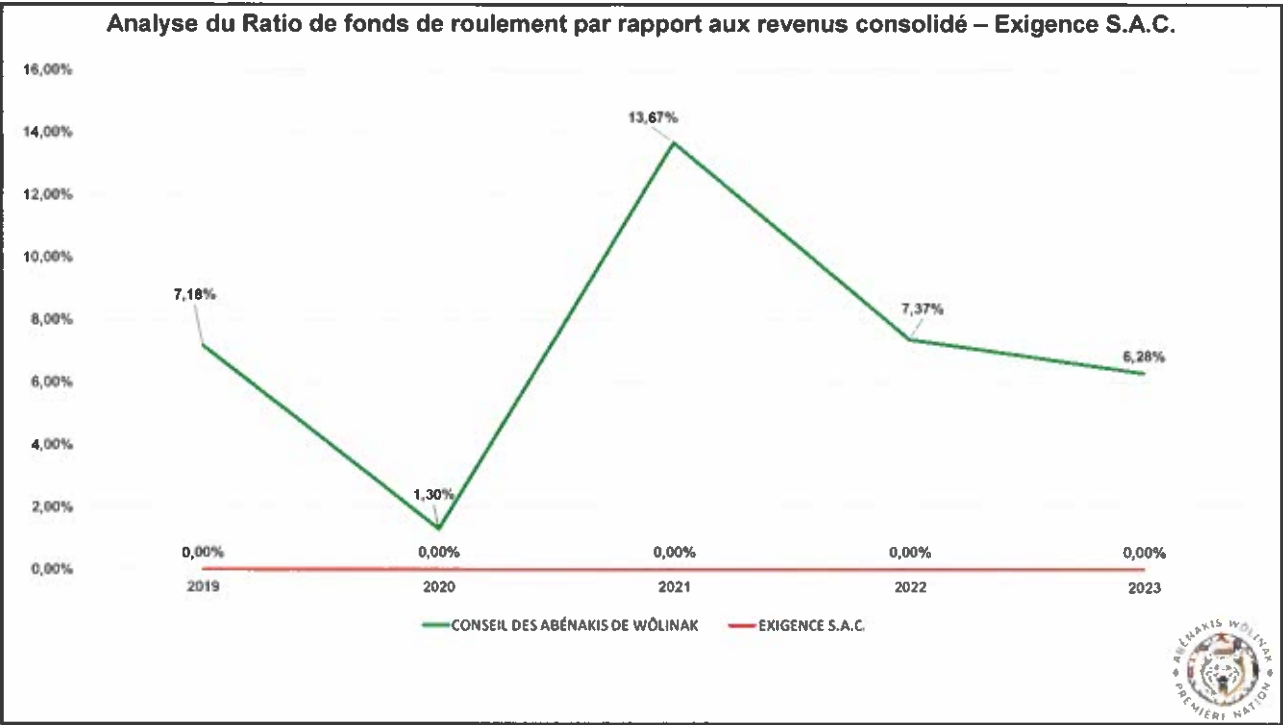
14



15



16



17



18

V A R I A



19

Clôture de l'assemblée

NFKIŁ OLZ QIŁ

P HUFLŁEHDXFRXSŁ

ER Q ŁJHWR XUŁ

20